

QU'EST-CE QU'ON ATTEND POUR ENTREPRENDRE ?

ACCOMPAGNER LES ÉTUDIANTS
ENTREPRENEURS...

130

Pourquoi ne pas inviter les étudiants qui ont la fibre entrepreneuriale à entamer leur aventure avant la fin des études ? C'est une idée qui semble toute simple, mais elle bouscule tous les codes . Elle donne une place à un nouveau public : les étudiants-entrepreneurs.

Grégory Hendrickx

Enseignant, HELMo Sainte-Marie.

g.hendrickx@helmo.be

Sabine Janssens

Enseignante, HELMo Sainte-Marie.

s.janssens@helmo.be



BRISER LA BULLE DE VERRE

Les étudiants engagés dans les filières économiques sont massivement sensibilisés à l'entrepreneuriat. Outre les cours magistraux, de nombreuses initiatives liées à l'entrepreneuriat les stimulent tout au long de leur formation. L'éveil à l'entrepreneuriat est donc une préoccupation structurellement inscrite dans les formations économiques. Ce travail débouche régulièrement sur la création, par les étudiants, de projets potentiellement porteurs.

Or, malgré l'engagement des formateurs et des institutions et les résultats intéressants engrangés par les étudiants, très peu de projets concrets voient le jour et débouchent sur une véritable création d'entreprise. Tout semblait se passer comme si une bulle de verre empêchait les projets entrepreneuriaux conçus en Haute Ecole de poursuivre leur développement hors de la Haute Ecole. En 2014, nous avons débuté un projet de recherche sur l'entrepreneuriat en Haute Ecole afin d'essayer de déterminer les motifs de cette situation.



IDENTIFIER LES FREINS À L'ENTREPRENEURIAT

Notre recherche nous a permis d'identifier trois grandes catégories de freins à l'entrepreneuriat en Haute Ecole :

- Premièrement, il y a peu ou pas d'accompagnement une fois que les projets « scolaires » sont achevés ;
- Deuxièmement, il n'y a pas de personne de référence à laquelle les étudiants pourraient poser des questions, solliciter des informations ou de la guidance ;
- Troisièmement, il n'existe pas, dans la Haute Ecole, de reconnaissance en interne pour les étudiants entrepreneurs.

En outre, les étudiants ayant un projet et une réelle envie d'entreprendre se retrouvent démunis face aux démarches pratiques pour lancer leur activité. Les SAACE (Structures d'Accompagnement à l'Autocréation d'Emploi) sont généralement réticentes face à un public étudiant. Quant au VentureLab, partenaire du projet, il souhaite recevoir des candidatures cohérentes et préparées au Comité d'Entrée. Cependant, il est soumis à des limites ne lui permettant pas d'encadrer un nombre infini d'étudiants, et les aides proposées ne correspondent pas au profil de chaque étudiant.

131



132

LE STATUT D'ÉTUDIANT ENTREPRENEUR...

Pour palier à ce constat de carence, notre Haute Ecole s'est dotée, dès l'année académique 2016-2017, du statut « étudiant-entrepreneur », statutairement reconnu dans le règlement des études.

Ce statut, conféré aux étudiants qui en font la demande officiellement auprès du Directeur de Catégorie et qui arrivent à convaincre un comité composé d'experts de tous horizons, leur permet de bénéficier d'avantages substantiels pour leur permettre de mener à bien leur projet.

Les étudiants entrepreneurs ont la possibilité de valoriser leur expérience à travers leur cursus, notamment en réalisant leur travail de fin d'études sur la problématique entrepreneuriale dans laquelle ils sont engagés. En outre, un suivi par un référent entrepreneurial leur est proposé.

Ces référents entrepreneuriaux exercent leur rôle de manière flexible, afin de répondre aux attentes, très variées, des étudiants.

Ils servent notamment de relais entre les étudiants et le monde professionnel. Ils suscitent des rencontres entre les étudiants et des professionnels dont l'expertise leur permettra de mûrir leur projet. Ils envisagent également de proposer des modules de formation pratiques spécialement dédiés à ces entrepreneurs en herbe. Les thèmes à développer sont légion : le choix d'un statut, la réalisation d'une étude de marché, le Business Model Canvas, le plan financier,...

En outre, ils ont la chance d'être entourés de partenaires de premier choix. Ils bénéficient du support de L'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation et peuvent également bénéficier d'une incubation au sein du VentureLab.

Pour l'heure, ce dispositif pilote semble répondre à un véritable besoin. A la rentrée 2017, pas moins de 9 étudiants pour 8 projets ont sollicité le statut étudiant entrepreneur et rejoignent ceux qui ont déjà obtenu le statut en 2016. Plusieurs songent déjà à déposer leur candidature pour le second quadrimestre.